Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne
U.D.P.S. 02 - 7 ALLEE OLIVIER MESSIAEN - BP 30095 - 02203 SOISSONS CEDEX
http://www.udps02.com - contact@udps02.com - Tél : 0.811.380.180

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 2

P.S.E. 2

Public visé :

L'Unité d'Enseignement **« Premiers Secours en Equipe de niveau 2 - P.S.E. 2 »**, d'une durée de **28 heures**, s'adresse à toute personne, titulaire du **certificat de compétences de « Secouriste »**, qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association agréée de sécurité civile, dont le secourisme est une des activités reconnues par l'Etat.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

L'Unité d'Enseignement **« Premiers Secours en Equipe de niveau 2 - P.S.E. 2 »**, a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Prérequis :

Personne titulaire du certificat de compétences de « Secouriste » - P.S.E. 1 ou équivalent.

Description :

Accueil et présentation de la formation des participants.

Puis la formation est organisée afin que le stagiaire soit capable :

1. De prendre en charge une personne :
- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
- victime d'une atteinte circonstancielle ;
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

2. D'assurer, au sein d'une équipe :
- l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
- le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Par ailleurs, il doit être en mesure :

4. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.

5. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

6. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

7. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Evaluations et clôture de la formation.

Modalités pédagogiques :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Numéro SIRET : 509 559 811 00039, Code NAF : 8559B.
Enregistrée sous le numéro22 02 01002 02. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
« Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de SOISSONS le 15/09/2008 sous le numéro W024000007, publiée au JO le 18/10/2008. »

Un espace de formation dégagé et adapté permettant les exercices pratiques, notamment le relevage, le brancardage et le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques.

Un aide-mémoire dématérialisé est mis à disposition de chaque stagiaire dans un espace sécurisé.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, un **certificat de compétences d'« Equipier Secouriste »,** *suivant l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié,* est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente Unité d'Enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification.

Pour garder le bénéfice du **Certificat de compétences d'« Equipier Secouriste » - Premiers secours en équipe de niveau 2**, une formation continue annuelle **d'une durée de 6 heures** au minimum, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020, est obligatoire.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Elle est organisée pour un effectif de **six à vingt-quatre apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur de six à huit apprenants, deux formateurs de neuf à seize apprenants et trois formateurs de dix-sept à vingt-quatre apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps02.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 28/02/2024.